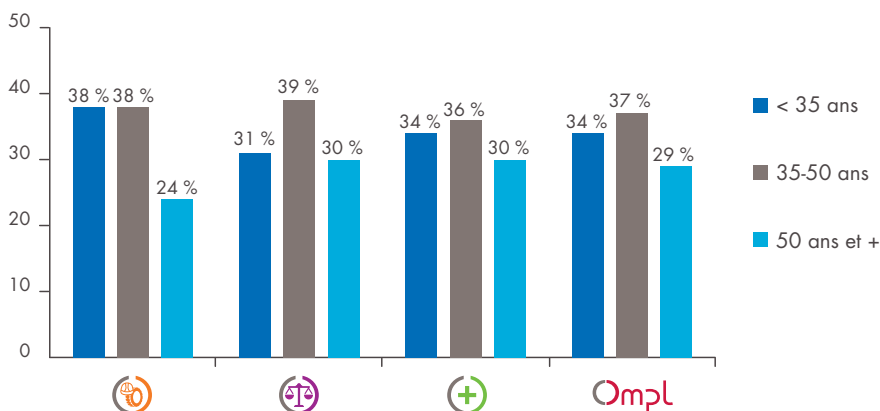




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par tranche d'âge et secteur professionnel Effectif 2012



 Secteur cadre de vie-technique

 Entreprises d'architecture

 Entreprises d'économistes de la construction

 Entreprises d'experts en automobile

 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

 Secteur juridique

 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

 Cabinets d'avocats

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

 Études d'huissiers de justice

 Secteur santé

 Cabinets dentaires

 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

 Cabinets médicaux

 Pharmacie d'officine

 Cliniques vétérinaires



PLUS DU TIERS DES SALARIÉS ÂGÉS DE MOINS DE 35 ANS

La région se caractérise par une pyramide indiquant une présence légèrement supérieure sur la seconde tranche d'âge (35 – 50 ans). Cependant, le profil de la pyramide diffère selon le secteur :

- ❶ le secteur du cadre de vie-technique est le plus jeune avec 38 % des salariés de moins de 35 ans et un très faible taux de seniors ;
- ❷ le secteur juridique a une répartition des effectifs qui se situe principalement sur la seconde tranche d'âge ;
- ❸ le secteur santé se singularise par une répartition plus équilibrée des effectifs même si la tranche intermédiaire est prépondérante.



PYRAMIDE DES ÂGES DIFFÉRENTE SELON LES BRANCHES

- La pyramide du secteur du cadre de vie-technique est très impactée par la branche des entreprises d'architecture. Les entreprises d'économistes de la construction et les cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers ont un taux de jeunes salariés supérieur aux autres tranches d'âge ; il monte à 55 % dans les entreprises des économistes de la construction.
- La pyramide du secteur juridique est très marquée par les cabinets d'avocats qui concentrent une très forte proportion des emplois. Les pyramides des cabinets d'avocats et des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques indiquent une forte proportion de salariés d'âge intermédiaire. En revanche, celles des études d'huissiers de justice et des mandataires et administrateurs judiciaires ont un taux de jeunes plus important.
- Deux branches du secteur santé ont une forte proportion de salariés dans la plus jeune tranche. *A contrario*, les cabinets dentaires et les cabinets médicaux ont plutôt des salariés d'âge intermédiaire. Les laboratoires de biologie médicale affichent le taux le plus élevé de seniors.

Répartition des salariés par tranche d'âge et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	< 35 ans	35-50 ans	51 ans et +
	38 %	38 %	24 %
	36 %	39 %	25 %
	55 %	23 %	22 %
	38 %	43 %	20 %
	40 %	35 %	25 %
	31 %	39 %	30 %
	42 %	38 %	21 %
	27 %	42 %	31 %
	32 %	38 %	30 %
	35 %	33 %	32 %
	34 %	36 %	30 %
	25 %	42 %	33 %
	29 %	34 %	37 %
	23 %	42 %	36 %
	43 %	33 %	24 %
	52 %	31 %	17 %
Ompl	34 %	37 %	29 %